



ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE FINANCEMENT AUTONOME DE LA COMIFAC

Bata, République de Guinée Equatoriale, 26-27 avril 2007

COMMUNIQUE FINAL

Faisant suite aux décisions et résolutions du Conseil des Ministres de la COMIFAC, s'est tenu à Bata, en Guinée Equatoriale, les 26 et 27 avril 2007, sous le Haut patronage de son Excellence Monsieur Teodoro Nguema Obiang Mangue, Ministre de l'agriculture et des forêts, Président en exercice de la COMIFAC, l'atelier sur la mise en place d'un mécanisme de financement autonome de l'institution.

Cet atelier organisé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, en collaboration avec la coordination nationale de la COMIFAC en République de Guinée Equatoriale, a réuni les experts financiers et forestiers des Etats membres avec l'appui du Bureau Franco-Allemand.

Ont pris part à cet important atelier:

- Les coordinateurs nationaux de la COMIFAC ;
- Les représentants des ministères en charge des finances des pays membres ;
- Les représentants des organisations sous-régionales partenaires ;
- Les représentants des partenaires au développement ;
- Le secrétariat exécutif de la COMIFAC.

L'atelier a bénéficié de l'appui des Experts ayant préparé les études sur le mécanisme de financement autonome, M. Abdoul Kane, fonctionnaire du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA, et M. Raymond Mbitikon. La modération était assurée par M. Jean-Marie NOIRAUD.

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Vice Ministre de l'agriculture et des forêts de la République de Guinée Equatoriale, M. Domingo Olomo Nvé, représentant le Président en exercice de la COMIFAC.

Lors de cette cérémonie d'ouverture, l'allocution de M. Christophe Besacier, au nom du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), a permis de rappeler l'engagement des partenaires à soutenir les initiatives de la COMIFAC et la mise en œuvre du Plan de convergence. Il a notamment souligné l'importance de la mise en place d'un mécanisme autonome de financement qui puisse doter la COMIFAC et ses organisations partenaires d'une visibilité suffisante quant à leur avenir et leurs activités.

A sa suite, l'allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, le Professeur Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi, a rappelé les étapes ayant permis de concevoir, puis d'adopter les principes d'un mécanisme de financement autonome et son caractère essentiel pour la COMIFAC, les organisations partenaires du Traité et la mise en œuvre du Plan de Convergence.

Dans son discours d'ouverture, le Vice-Ministre de l'Agriculture et des Forêts a rappelé l'importance de cet atelier et des propositions des experts des pays membres pour construire ensemble un mécanisme pérenne de financement autonome de l'institution dont la Guinée Equatoriale assure la présidence. Il a réaffirmé l'engagement du Président en exercice à ne ménager aucun effort pour convaincre ses pairs de la nécessité de procéder à la transposition dans les lois de finance nationales des dispositions relatives au prélèvement communautaire COMIFAC.

Les travaux se sont ensuite déroulés selon le schéma suivant :

- Présentation de l'étude sur le mécanisme autonome de financement;
- Présentation de l'étude complémentaire sur les besoins en financement du secrétariat exécutif de la COMIFAC et des organisations partenaires sous-régionales;
- Présentation des expériences en matière de financement d'autres organismes d'intégration sous-régionale ;
- Présentation et discussion du projet de texte communautaire et du manuel d'application et de gestion du prélèvement ;
- Présentation et discussion du projet de texte de transposition dans le droit national des Etats membres des dispositions adoptées au niveau communautaire.

L'atelier a délibéré en plénière sur les points à l'ordre du jour et confirme la pertinence des options adoptées par le Conseil des Ministres, notamment l'abandon de la clé de contribution égalitaire au profit d'une nouvelle clé de contribution indexée sur le potentiel forestier des Etats membres.

L'atelier a finalisé le texte instituant au niveau sous-régional le mécanisme autonome de financement de la COMIFAC.

Il a également finalisé le manuel d'application et de gestion du prélèvement COMIFAC en tant que document de référence pour la mise en place du mécanisme au niveau communautaire.

Les experts ont validé les résultats de l'étude complémentaire sur les besoins de financement du secrétariat exécutif et des institutions partenaires à la mise en œuvre du plan de convergence.

Enfin, l'atelier a proposé les éléments du texte légal à introduire au niveau national pour la transposition de la règle communautaire dans l'ordre juridique interne des Etats membres.

Les experts se sont accordés sur les éléments de la feuille de route suivante :

1. Edition et transmission par le Secrétariat Exécutif aux Etats des textes instituant le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC ;
2. Information et sensibilisation par les Coordinateurs nationaux et les représentants des Ministères des Finances de leurs Ministres respectifs sur la base des recommandations de l'atelier de Bata pour susciter leur concertation en vue de l'insertion du « prélèvement COMIFAC » dans les lois de finances 2008 ;
3. Mobilisation immédiate des administrations nationales des finances et des forêts pour insérer le texte instituant le prélèvement COMIFAC dans leur loi de finances nationale 2008 ;
4. Sensibilisation des autorités compétentes à l'occasion de la tournée du Ministre de l'Agriculture et des forêts de Guinée Equatoriale, Président en exercice de la COMIFAC dans les pays, tel qu'annoncé dans le communiqué final du Conseil extraordinaire des Ministres à Mongomo en Guinée Equatoriale ;
5. Mobilisation des membres du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAR-CEFDHAC) pour soutenir la proposition de texte lors de son examen devant leur parlement ;

Les experts recommandent très vivement aux Etats que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour permettre le démarrage et le lancement du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC au plus tard en début 2008.

Les travaux se sont déroulés dans un climat de convivialité remarquable et les contributions des participants ont été d'une excellente qualité.

Bata, le 27 avril 2007

Les participants

